

MIFID II – GOUVERNANCE DES PRODUITS / MARCHE CIBLE IDENTIFIE (INVESTISSEURS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES) – Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation des produits du producteur (tel que défini par la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (la "**Directive MiFID II**")), l'évaluation du marché cible des Titres (tel que défini ci-après), en prenant en compte les cinq (5) catégories auxquelles il est fait référence au point 18 des recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publiées par l'AEMF (telle que définie ci-après) le 5 février 2018, a mené à la conclusion que (i) le marché cible pour les Titres est composé de contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, chacun tel que défini par la Directive MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "**distributeur**") devra prendre en compte l'évaluation du marché cible du producteur ; toutefois, un distributeur soumis à la Directive MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Conditions Financières en date du 17 mai 2021



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Programme d'émission de titres de créance de 1.000.000.000 d'euros
(Euro Medium Term Note Programme)

LEI (identifiant d'entité juridique) : 9695002FUYPDQUICQ26

Emission de titres d'un montant de 20.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 0,929% par an et venant à échéance le 19 mai 2041

Souche : 2021-2

Tranche : 1

Prix d'émission : 100%

LA BANQUE POSTALE

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du document d'information en date du 7 octobre 2020 (le "**Document d'Information**").

Le présent document constitue les conditions financières (les "**Conditions Financières**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") et devant être lues conjointement avec le Document d'Information. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des Conditions Financières et du Document d'Information. Le Document d'Information et les Conditions Financières sont (a) publié(s) sur la page dédiée du site Internet de l'Emetteur (www.valdoise.fr/160-emtn.htm) et (b) disponible(s) pour consultation et copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur.

- | | | |
|------------|---|---|
| 1. | Emetteur : | Département du Val d'Oise. |
| 2. | (i) Souche n° : | 2021-2 |
| | (ii) Tranche n° : | 1 |
| 3. | Devise Prévue : | EUR |
| 4. | Montant Nominal Total : | EUR 20 000 000 |
| | (i) Souche : | EUR 20 000 000 |
| | (ii) Tranche : | EUR 20 000 000 |
| 5. | Prix d'émission : | 100% du Montant Nominal Total de la Tranche |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | EUR 100 000 |
| 7. | (i) Date d'Emission : | 19 mai 2021 |
| | (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | 19 mai 2041 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 0,929% l'an |
| 10. | Base de Remboursement/Paiement : | A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Valeur Nominale Indiquée. |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt : | Sans objet |
| 12. | Option de remboursement : | Sans objet |
| 13. | Date des autorisations d'émission des Titres : | Délibération n°2-04 du Conseil départemental de l'Emetteur en date du 15 janvier 2021 |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

- | | | |
|------------|--|---|
| 14. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe : | Applicable |
| | (i) Taux d'Intérêt : | 0,929% par an payable annuellement à terme échu |

- (ii) Date(s) de Paiement du Coupon : Le 19 mai de chaque année à compter du 19 mai 2022 (inclus) et jusqu'à la Date d'Echéance (incluse)
- (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : EUR 929 pour EUR 100 000 de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) Montant(s) de Coupon Brisé : Sans objet
- (v) Méthode de Décompte des Jours : Exact/Exact – ICMA
- (vi) Date(s) de Détermination du Coupon : 19 mai de chaque année
- (vii) Autre(s) modalité(s) relative(s) à la méthode de calcul des intérêts des Titres à Taux Fixe : Sans objet

15. Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable : Sans objet

16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable : Sans objet

17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de remboursement au gré de l'Emetteur : Sans objet

19. Option de remboursement au gré des Titulaires : Sans objet

20. Montant de Remboursement Final de chaque Titre : EUR 100 000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée de EUR 100 000

21. Montant de Versement Echelonné : Sans objet

22. Montant de Remboursement Anticipé :
 Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant, si exigé ou différent de ce qui est prévu dans les Modalités) : EUR 100 000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée de EUR 100 000

Remboursement pour des raisons fiscales :

- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts

- | | | |
|------------|--|--|
| | courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : | Non |
| | (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : | Oui |
| 23. | Rachat (Article 6(g)) : | les Titres rachetés par l'Emetteur pourront être conservés et revendus ou annulés conformément à l'Article 6(g). |

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- | | | |
|------------|---|--|
| 24. | Forme des Titres : | Titres Dématérialisés |
| | (i) Forme des Titres Dématérialisés : | Au porteur |
| | (ii) Etablissement Mandataire : | Sans objet |
| | (iii) Certificat Global Temporaire : | Sans objet |
| 25. | Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) : | Sans objet |
| 26. | Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) : | Sans objet |
| 27. | Masse (Article 11) : | Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Emetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire. |
| 28. | Conversion en euros : | Sans objet |
| 29. | Autres conditions financières : | Sans objet |

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les Conditions Financières constituent les conditions financières requises pour l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros du Département du Val d'Oise.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les Conditions Financières.

Signé pour le compte du Département du Val d'Oise :

Par : Madame Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise
Dûment habilitée

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES AUX TITRES

Sans Objet

2. ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 19 mai 2021 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 13 400 €
- (iii) Publications additionnelles du Document d'Information et des Conditions Financières : Sans Objet

3. NOTATION

Les Titres ne font pas l'objet d'une notation

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions payables à l' Agent Placeur conformément au chapitre "Souscription et Vente" du Document d'Information, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt, y compris d'intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission des Titres.

5. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 0,929% par an. Le rendement n'est pas une indication des rendements futurs

9. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0014003GU3

Code commun : 234222767

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, S.A. : non

Tous systèmes de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, S.A. et numéro(s) d'identification correspondant : Sans Objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

10. PLACEMENT ET PRISE FERME

Méthode de distribution : Non syndiqué

(i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans Objet

(ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet

(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : LA BANQUE POSTALE

(iii) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1 ; Règles TEFRA ne sont pas applicables

(iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans Objet